



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1614

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Barge

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

**Conseil du 12 décembre 2016****Délibération n° 2016-1614**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas - Collège des collectivités territoriales - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

En application de l'article L 571-13 du code de l'environnement et de la loi n° 99-588 portant création de l'Autorité de contrôle de l'environnement sonore des aéroports (ACNUSA), l'aérodrome de Corbas fait l'objet d'une Commission consultative de l'environnement (CCE), créée par arrêté préfectoral.

La CCE est consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur l'environnement. Elle est consultée sur la modification ou la révision du plan d'exposition au bruit (PEB). Elle peut également, de sa propre initiative, émettre des recommandations sur ces questions.

La CCE coordonne, le cas échéant, la rédaction des documents écrits qui formalisent les engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome, en vue d'assurer la maîtrise des nuisances liées à cette exploitation.

Elle assure, notamment, le suivi de la mise en œuvre des chartes de qualité de l'environnement et en matière de bruit dû au transport aérien. Elle peut saisir l'ACNUSA de toute question environnementale et de toute demande d'étude ou d'expertise.

La commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas a été instituée dans le département du Rhône par l'arrêté n° 1 658-88 du 15 novembre 1988.

Par ailleurs, par arrêté préfectoral du 7 décembre 2004 et par délibération n° 2004-2042 du Conseil du 12 juillet 2004, les compétences de lutte contre la pollution de l'air et des nuisances sonores ont été transférées à la Communauté urbaine de Lyon.

Enfin, par arrêté préfectoral n° 06-447 du 8 novembre 2006 et par délibération n° 2007-3950 du Conseil du 12 février 2007, la gestion de l'aérodrome de Lyon-Corbas a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon.

**II - Modalités de représentation**

Par délibération n° 2015-0337 du Conseil de la Métropole du 11 mai 2015, ont été désignés pour siéger au sein de cette commission :

a) - au titre du collège de l'exploitant :

- titulaire : M. LONGUEVAL Jean-Michel,

- suppléant : M. BUTIN Thierry ;

b) - au titre du collège des collectivités territoriales :

- titulaire : M. BUTIN Thierry,
- suppléant : Mme PIETKA Françoise.

L'arrêté préfectoral du 12 novembre 2014 portant composition de cette commission doit être revu, en particulier concernant le collège des collectivités territoriales, suite à la création de la Métropole de Lyon. A cet effet, par courrier en date du 23 septembre 2016, M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, indique que le nombre de sièges dévolus à la Métropole s'élève désormais à 2. Il était auparavant de 1 pour la Communauté urbaine et 1 pour le Conseil général du Rhône. Le Conseil départemental du Rhône n'est, à ce jour, plus concerné par cet aéroport.

Présidée par le Préfet, la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Corbas est constituée de représentants des collectivités locales (Communes et Région), des professions aéronautiques et des associations concernées par le PEB.

La composition de la commission est entérinée par décision préfectorale, répartissant sa composition en 3 collèges de 22 sièges, dotés de membres titulaires et suppléants.

1° - Au titre des professions aéronautiques :

- 1 représentant des personnels exerçant leur activité sur l'aéroport désigné par le Préfet,
- 4 représentants des usagers de l'aéroport désignés par le Préfet,
- 1 représentant de l'exploitant de l'aéroport désigné par le Préfet, sur proposition de l'exploitant.

2° - Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- 2 représentants de la Métropole de Lyon,
- 3 représentants des Communes concernées par le bruit de l'aéroport,
- 1 représentant du Conseil régional.

3° - Au titre des associations :

- 2 représentants des associations de riverains de l'aéroport, désignés par le Préfet,
- 2 représentants de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA), désignés par le Préfet,
- 2 représentants du collectif d'associations de protection de l'est lyonnais, désignés par le Préfet.

Des suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les titulaires.

La Métropole de Lyon dispose donc, au titre du collège des collectivités territoriales, de 2 représentants titulaires et de 2 représentants suppléants ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

**DELIBERE**

**Désigne**, afin de représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Lyon-Corbas, au titre du collège des collectivités territoriales :

Titulaires	Suppléants
1 - Thierry BUTIN	1 - Françoise PIETKA
2 - Jean-Jacques SELLES	2 - Lucien BARGE

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.**